



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUT

Question écrite n° 52121

## Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par de nombreux présidents d'instituts universitaires de technologie (IUT) en raison des conséquences que pourrait engendrer l'application de la loi « liberté et responsabilité des universités ». Ils soulignent que les budgets universitaires particulièrement insuffisants risquent de conduire à une réduction des crédits affectés aux IUT puisqu'ils sont souvent éloignés des grands centres universitaires et qu'ils pourraient être les premières victimes des choix budgétaires dont les universités ont désormais la responsabilité. Pourtant, les IUT ont fait leurs preuves et nul ne peut contester les excellents résultats obtenus par ces établissements qui allient, au coeur de nos territoires et depuis près de quarante ans, formation de qualité et expérience professionnelle solide. À travers les enseignements qu'ils dispensent et les partenariats qu'ils développent avec les milieux professionnels, ils sont incontestablement des acteurs essentiels à la vie de nos territoires. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement entend garantir la pérennité des moyens financiers et humains des instituts universitaires de technologie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rousset](#)

**Circonscription :** Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52121

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 juin 2009, page 5756

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)